

Décision

Générale

colonial

Décision n° 29 12 janvier 1950

n° 29 12

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 janvier 1950

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1950

Date du numéro

31 janvier 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884; Vn le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu le décret du 3 amirs 1910 portant règlement de la solde et tous accessoires du personnel colonial ; **Aru** la proposition du directeur du service des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une gratification de six mille francs (6.000 francs) est accordée a Mme Odette Vigne, secrétaire 1re catégorie après deux ans de service effectif au Service des travaux publics pour services rendus.

Art. 2

— La dépense est imputable au

chapitre 8, article 9, paragraphe 1, du budget local (exercice 1949).

Art. 3

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.